

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2014/41 – Réalisation d'une dalle d'ancrage pour la pose d'un sanitaire public à Thoissey - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique (2019), avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'offre remise par l'entreprise RAE,

Vu la validation en date du 6 mai 2024 par M. CHAMPION, Vice-Président en charge de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs, de l'offre de l'entreprise RAE,

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er}:

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise RAE, Z.A. Visionis – 84 rue de l'Artisanat – 01090 GUERENS, pour la réalisation d'une dalle d'ancrage (travaux de génie civil) permettant de poser un sanitaire public sur l'aire d'arrêt principale de la voie Bleue située à THOISSEY.

Article 2:

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **11 610,74 € HT** (soit 13 932,89 € TTC).

Article 3:

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M. le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée à l'entreprise concernée.

Fait à MONTCEAUX, le 07 mai 2024,

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX